



Fiche d'information

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES – DON D'ORGANES AU QUÉBEC

Personnes transplantées au Québec

Organes	Année 2013	Année 2014
Cœur	46	33
Cœur-rein	0	1
Cœur-foie	1	0
Poumon (simple et double)	52	42
Foie	125 ¹	109 ²
Foie-rein	2	2
Pancréas	2	4
Rein-pancréas	10	7
Rein	260	242
Rein double	5	2
Total	503	442

¹ Incluant une bipartition hépatique

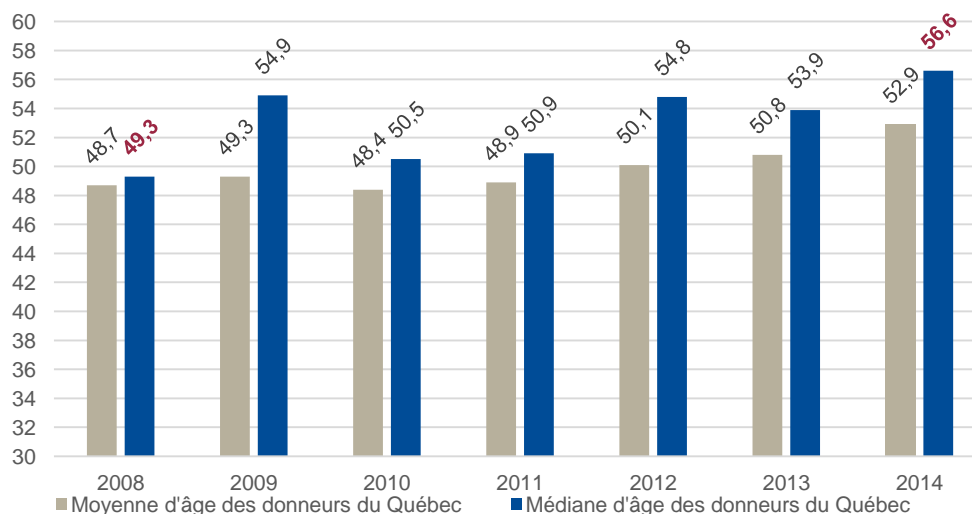
² 3 bipartitions hépatiques ont été effectuées (3 foies transplantés chez 6 receveurs).

En 2014, le nombre moyen d'organes transplantés par donneur a été de 3,4 organes par donneur après un diagnostic de décès neurologique.

Les donneurs d'organes sont rares. Si toutes les conditions étaient réunies chaque fois qu'il est possible de réaliser le don, le nombre maximal de donneurs par année serait d'un peu plus de 300, selon les estimations du Collège des médecins du Québec (étude de 2009). Ce nombre équivaut à un donneur potentiel pour 100 décès survenant à l'hôpital. Ce pourcentage est une donnée reconnue internationalement.

L'âge n'est pas un facteur d'exclusion au don: un donneur de 76 ans a fait don de 5 organes et le donneur le plus âgé a donné son foie à 88 ans.

Moyenne et médiane d'âge des donneurs, 2008 à 2014



Source : Transplant Québec, février 2014

Au cours d'une vie, les probabilités qu'un homme dans la quarantaine ait besoin d'une transplantation sont 6 fois plus grandes que celles qu'il devienne un donneur à son décès; chez une femme, les probabilités sont 4 fois plus grandes.

Taux de donneurs d'organes décédés par million d'habitants (dpmh)

Pays	Taux de donneurs par million d'habitants (dpmh)
Espagne (2013)	35,2
États-Unis (2013)	26,2
France (2013)	24,5
Ontario (2013)	16,7
Ontario (2014)	19,3
Québec (2013)	20,2
Québec (2014)	18,8

Déclarer son intention d'être donneur potentiel

Transplant Québec invite chaque citoyen à s'informer sur la question, à communiquer sa décision à ses proches et à poser un geste concret d'une ou de plusieurs des façons suivantes :

- Signer le formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec qui accompagne le renouvellement de la carte d'assurance maladie. On peut aussi commander en tout temps le formulaire par téléphone au 1 800 561-9749.
- Signer l'autocollant de consentement qui est fourni lors de la réception de la nouvelle carte d'assurance maladie et l'apposer au dos de la carte d'assurance maladie
- Faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec

www.signezdon.gouv.qc.ca

Plus de un Québécois sur quatre (26%) est inscrit au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Au 31 décembre 2014, il y avait 2 020 143 consentements.

Inscriptions au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre 2014 : 1 112 162 inscriptions. Ce registre inscrit les consentements et les refus. Selon les données de la Chambre des notaires du Québec, il y a 85 % de consentements.

Les statistiques 2014 et les données comparées sont disponibles : www.transplantquebec.ca/statistiques-0